

WALDEMAR VOISÉ (Varsovie)

## Deux républiques opposées — Fricius et Bodin

„Et mesme André Ricce Polonnois dit, que c'est grand injustice d'avoir ésgard en jugement aux nobles ou roturiers, pauvres ou riches, bourgeois ou estrangers, et que la peine doit estre esgale à tous, qui est bien loing de corriger les abus de la République comme il prétend”. On trouve ces mots dans les *Six livres de la République*<sup>1</sup>, de Jean Bodin qui, d'ailleurs, traduisant cette phrase en latin était encore plus sévère en qualifiant les idées de cet auteur d’„absurdes” (*nihil absurdius scribi potuit*).

Avant de présenter André Fricius Modrevius (car Bodin a déformé son nom), rappelons un fait bien caractéristique: lorsqu'en 1557, le recteur de l'Université de Bâle, Wolfgang Wissenbourg publia à Bâle sa traduction de *Commentarii de Republica emmendanda* de Fricius, il avait rendu l'expression *Res Publica* par *gemeine Nütz*<sup>2</sup>. Il donna donc, en intitulant sa traduction *Von Verbesserung des Gemeinen Nütz*, une signification littérale de la notion qu'on confondait si souvent avec d'autres telles que: *politia, imperium, regnum*, etc. Il entre de cette façon dans le vif même de la conception de Fricius qui — admettant en principe le régime social en vigueur — définissait toutefois le caractère de la République, comme le régime qui tend à l'honnêteté et à l'utilité publique: *ad honestatem et publicam utilitatem*.

La différence entre les deux Républiques saute aux yeux. Fricius voyait les problèmes politiques à travers le prisme des problèmes sociaux, tandis que Bodin traitait du point de vue politique toutes les questions de sa „république bien ordonnée” qu'elles soient sociales, économiques et législatives. Cette différences est le résultat d'une manière différente d'envisager les relations interhumaines et il serait intéressant de les comparer.

<sup>1</sup> Datant de 1576 et cité ici d'après l'édition de Lyon de 1593, p. 1036.

<sup>2</sup> Opera, Varsovie 1953, vol. I, p. 30; W. Voisé, Wolfgang Wissenburgs übersetzung des Werkes „De Republica emendanda” von Fricius Modrevius, „Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde”, Bâle 1959, vol 58/59, p. 193 - 214.

Le point de départ de toute la carrière d'écrivain de Fricius, c'est le problème de la justice sociale: dans ses premiers écrits non seulement il défendit les bourgeois contre l'injustice, mais surtout il s'oppose à l'outrageant droit pénal, conçu au détriment des paysans. Toute sa vie durant il resta fidèle à cette attitude, bien que sa position sociale ne fût pas du tout liée à la classe paysanne. Fils du maire d'une petite ville située dans le centre de la Pologne, il s'inscrivit, en 1517, à la Faculté des „sciences libérales” de l'Université de Cracovie. Après des années d'études et des voyages dans le pays même et à l'étranger, il devint secrétaire du roi et, en 1551, il fit paraître à Cracovie son *Commentariorum de Republica emendanda libri quinque. Liber primus de moribus, secundus de legibus, teritus de bello, quartus de ecclesia, quintus de schola.* œuvre qui comprenait un programme de transformation dans de nombreux domaines de la vie sociale et politique.

Voulant modifier, à l'intérieur de l'État, tant les mœurs que les lois, Fricius, dans tous ses écrits lutta avec la tradition là où elle servait de paravent pour cacher l'injustice sociale et alla même jusqu'à traiter d'imbeciles et de goujats ceux de ses ancêtres qui avaient établi des lois injustes. Il s'agissait surtout de la différence des peines infligées pour le meurtre d'un noble et celui d'un „plébéien”, c'est-à-dire paysan. Fricius s'était intéressé à ce sujet dès son premier opuscule intitulé *Sur la peine pour homicide*, dont la première édition parut à Cracovie en 1543.

En visant la modernisation totale de régime social et politique de sa patrie, Fricius rejoignait son grand prédécesseur, Jean Ostrorog, qui, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avait présenté dans son *Monumentum pro reipublicae ordinatione* le projet d'une réforme général de l'État surtout du point de vue politique. Cependant, aux yeux de Fricius on ne pouvait pas séparer la réforme politique de la modification profonde des relations sociales à l'intérieur du pays où commençaient à paraître des tendances dangereuses pour son avenir.

Le développement des pays européens amenait les régions agricoles à devenir au XVI<sup>e</sup> siècle une base d'approvisionnement pour les pays qui ressentaient une pénurie de produits alimentaires. L'extension des propriétés foncières en Pologne entraînait un accroissement de l'exploitation du serf, découlant de son état de soumission sociale. Telle était la source des problèmes sociaux brûlants de la République nobiliaire, qui devinrent la pensée dominante de Fricius. Il n'hésitait pas à appeler par son nom la situation des paysans en Pologne la définissant par le mot d'esclavage. Ce diagnostic sévère fut confirmé par les constatations de nombreux voyageurs étrangers, de même que par des écrivains polonais comme par exemple Kromer qui en même temps écrivait: *Habent sane in eos domini vitae necisque potestatem.* D'autre part, Fricius, de même qu'avant lui l'humaniste italien Giovanni Pontano, déclarait que dans les pays chrétiens on rencontre des esclaves-chrétiens, tandis que

les mahométans ne connaissent pas d'esclaves „de la même religion” que les maîtres.

Dans ce domaine, la comparaison qu'il fit de la Pologne et de l'étranger, joua un grand rôle. Citant littéralement l'opinion de Jean Tarnowski concernant la situation des paysans en Bavière, il présente au lecteur un tableau très contrasté de celle des paysans en Pologne et en Allemagne, pour pouvoir confirmer une fois de plus la différence. Sur la base de faits qui lui étaient connus et qu'il avait observés, il déclarait que les masses populaires, en cas de danger, ne défendraient pas l'État, mais au contraire qu'elles pourraient se révolter contre les seigneurs.

La raison (*ratio*) aussi bien pour Ostrorög que pour Fricius était la mesure qu'ils appliquaient à l'ensemble des relations attentivement observées, et, partant de ce point de vue, ils les considéraient soit justes et bonnes, soit stupides et absurdes. Dans ses premières publications déjà Fricius faisait appel „au tribunal de la raison”. Ainsi, la raison appuyée par l'expérience (il l'appelle „la meilleure maîtresse”) devint un élément qui stimulait la nécessité d'une intervention humaine dans la vie sociale et politique de l'État.

Grâce à son observation perspicace, Fricius pouvait tirer de justes conclusions. En écrivant sur les relations sociales dans son pays, il constatait entre autres que la „noblesse a autant d'ennemis que de sujets”, et qu'il est nocif de restreindre la notion de l'État à la seule noblesse: „En effet, la République ne peut se développer uniquement grâce à la seule couche nobiliaire”<sup>3</sup>. Ce n'est donc pas par hasard, si dès le début de son œuvre il a décidé d'être un „philalèthe” c'est-à-dire celui qui dira la vérité, cette appellation figurant dans le titre d'un de ses écrits, à savoir *Oratio Philaleticis Peripatetici* publié à Cracovie en 1545.

Fidèle à son idée que le devoir principal de l'écrivain est de dire toujours la vérité, il considérait que le but suprême de sa vie était d'extirper les opinions erronées qui entravent les possibilités d'une amélioration du régime politique. Ses idées apparaissent avec une particulière netteté là où les éléments essentiels de sa pensée sont exprimés sans ambage, et surtout là où le conservatisme est l'objet direct de ses attaques. De ce point de vue toute sa théorie est profondément anticonservatrice. Fricius s'attaqua tout particulièrement à „la coutume des aïeux” (*mos maiorum*) tellement appréciée par la noblesse qui y voyait un modèle inégalable de vie, bien que cette opinion fût surtout l'émanation d'une tactique politique tendant à couvrir des mots d'ordre de réforme par un conservatisme apparent. Il démontra que les systèmes traditionnels méritent parfois notre respect, mais que par suite des changements qui interviennent sans cesse, ils arrivent à constituer une entrave. De

<sup>3</sup> *Projecto Respublica solis nobilibus florere non potest. Opera, o. c., vol. I, p. 183.*

nombreuses lois, qui étaient bonnes au moment de leur entrée en vigueur, sont aujourd'hui dépassées. Fricius comprenait le processus d'évolution non seulement de la société, mais également le phénomène d'un perfectionnement constant de la culture, déclarant que „grâce au temps et à la pratique les arts se perfectionnent” (*tempore et exercitatione artes crescunt*). En indiquant que les générations suivantes sont obligées de corriger les erreurs des précédentes, il soulignait l'importance de la critique de ce qui a été fait auparavant. Fricius opposa ainsi à la méthode d'argumentation traditionnelle, un type nouveau de raisonnement, le type évolutionniste, ce qui lui permit de démontrer que tout ce qui est humain est changeant. D'où la nécessité d'une reconstruction complète du régime politique et social.

L'œuvre sur la république est remplie de descriptions détaillées de la réalité, ce qu'il faisait sciemment (comme en témoigne sa lettre à Martin Zaloga), désireux qu'il était de présenter un tableau complet des défauts accablant la société. Ainsi, en étudiant ses écrits nous pouvons reconstituer aujourd'hui la structure de la société d'alors car Fricius s'est efforcé que les „faits présentés soient dans la mesure du possible, un reflet exact de la réalité”<sup>4</sup>. D'après lui, seule une telle connaissance empirique pouvait être utile à une activité pratique. Cette règle fondamentale était conforme à ses principes méthodologiques qui reposaient sur ce postulat: différencier un raisonnement reposant sur une autorité, d'un raisonnement découlant d'une raison indépendante, seule manière pour un savant d'aller au fond des choses et de découvrir la vérité<sup>5</sup>.

Rien d'étonnant que les œuvres de Fricius, aient joui d'une excellente opinion non seulement chez les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle (Celio Secondo Curione, Johannes Oporinus, Giovanni Giustniano), mais souvent parmi les écrivains des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, bien qu'il ait été considéré surtout comme un théologien, vu ses nombreuses œuvres théologiques liés aux courants de la Réforme et, en particulier, aux opinions des „Frères Polonais” (ariens ou sociniens).

Que son nom ait été synonyme de justice sociale prouvente, entre autres, les remarques de Pierre Bayle érudit et philosophe formulées dans son *Dictionnaire*<sup>6</sup>. „Au reste, écrivait-il, les livres *De Republica emendanda* sont fort estimés: ils ont fait ranger l'auteur parmi ceux qui ont écrit le plus sensemest de la Politique”. Après avoir cité les auteurs

<sup>4</sup> K. Dobrowolski dans ses réflexions sur *La méthodologie de la science polonoise à la Renaissance*, La Renaissance en Pologne (en pol.), Varsovie 1956, vol. I, p. 7 et suiv.

<sup>5</sup> *Verum si autoritatibus magnorum virorum remotis spectemus rem ipsam, etc. Opera o.c.*, vol. I, p. 399.

<sup>6</sup> P. Bayle, *Dictionnaire Historique et Critique*. Rotterdam 1720 (troisième éd.), t. III, p. 1992 et suiv.

qui confirment cette opinion, Bayle continue: „Je joins à cela un passage de la harangue que fit Cunaeus (=van der Kuhn), pour montrer que l'Académie de Leide avait eu raison de condamner au dernier supplice un écolier qui avait tué un bourgeois. Le prince Janutius Radziwill, qui étudiait alors à Leide, avait déclamé aigrement contre les juges”. Et puis Bayle cite, en latin, le fragment d'une harangue prononcée en février 1632, par le savant hollandais Cunaeus qui protestait contre l'attitude du prince en se référant précisément aux œuvres de son compatriote, c'est-à-dire Fricius.

Non seulement les écrivains postérieurs, mais également les contemporains traitaient Fricius comme un partisan intransigeant d'une justice sociale liée aux modifications des lois en vigueur qu'il voulait adapter aux différentes positions sociales des hommes formellement égaux devant la loi. Rien d'étonnant donc que Bodin considérait comme absurdes les projets de Fricius c'est-à-dire d'un écrivain qui, toujours fidèle à la nécessité de renforcer le pouvoir royal, visait surtout les réformes judiciaires ce qui pourrait, à l'avis de Bodin, affaiblir l'hommogénéité de l'État.

A l'opposé de Fricius, Bodin concentre son attitude presque exclusivement sur la structure politique. Il ne faut pas s'en étonner; le régime politique de la France se trouve placé à un moment décisif, et sa centralisation constitue la condition sine qua non du développement futur de l'État. Bodin l'avait parfaitement compris et tenta de justifier théoriquement la nécessité de posséder une monarchie forte et unifiée.

Rien que ce fait prouve suffisamment la différence des conditions dans lesquelles Fricius et Bodin travaillèrent. Bien qu'en Pologne la modernisation du régime ne fut pas moins importante qu'en France, Fricius liait toujours la réalisation de son programme politique aux postulats sociaux.

Bodin exprima par contre une „raison d'Etat” aussi bien nationale que bourgeoise, liée au milieu des „légistes”. La seule sérieuse limitation du pouvoir centralisé qu'il prévoyait, à savoir la nécessité pour le roi d'obtenir l'accord des États Généraux pour la levée de nouveaux impôts (ce qu'il proclamait au nom de l'inviolabilité de la propriété privée), en est un exemple évident.

Lorsque Bodin formula ses projets de réforme il y avait longuement réfléchi; déjà la page de garde de sa précédente édition du *Methodus*, annonçait que le livre renferme de „nombreux faits dignes d'attention”. Il ne les avait pas seulement puisés dans ses lectures, mais également dans l'expérience qu'il avait acquise en tant qu'avocat au parlement de Paris, ce dont faisait également mention la page de garde de ce même livre.

De même que plus tard chez Grotius et Althusius, l'un des principaux sujets envisagés était le problème de la souveraineté: appartenait-elle

primitivement au peuple ou au prince? Une abondante littérature de ce genre fraya le chemin aux réflexions sur le „contrat social”, c'est-à-dire à la notion fondamentale pour le développement des sciences de l'homme et de la société au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Une curiosité „théorique” n'était pas à la base de l'intérêt principal porté à ce problème; cela se comprend bien si nous nous souvenons que selon Bodin la souveraineté se réalise dans „une république absolute et bien ordonnée” bien que bornée par des „lois fondamentales”. La traduction latine (faite par l'auteur) de cette définition rend encore plus compréhensible le caractère de souveraineté. Elle déclare que la souveraineté d'un État est la puissance absolue comme *summa in cives ac subditos legibusque soluta potestas.*

Bodin conçut son traité sur la république selon les principes d'un système conséquent qui tendait à montrer la justesse des thèses qu'il avançait; il savait aussi analyser et différencier des phénomènes en apparence homogènes. Il suffit de rappeler ses considérations sur la „différence de l'estat et du gouvernement”<sup>7</sup>, accompagnées d'une analyse du régime politique de Venise et de l'Allemagne; entre autres il y montre (contrairement à de nombreux autres auteurs) que l'Allemagne n'est point une monarchie, mais une aristocratie, ou bien il constate que les royaumes de Pologne, de Danemark et de Suède „sont estats changeants et incertains, selon que le prince ou la noblesse ont les forces”<sup>8</sup>. Cela témoigne que Bodin savait analyser les notions fondamentales et discerner la forme d'un régime de sa substance réelle. Il y pensa souvent, reprochant par exemple à Aristote (dans ses considérations sur l'État populaire) d'avoir mélangé deux notions différentes, c'est-à-dire le régime et la forme de gouvernement.

Quels phénomènes Bodin distingue-t-il dans le cadre des problèmes sociaux compliqués de son époque et comment les interprète-t-il? Comme la plupart des écrivains de cette époque il commence par la famille, ce qui lui permet d'introduire le lecteur au cœur même de sa conception politique. Il en résulte que la famille constitue — en tout cas devrait constituer (Bodin pense à „une famille bien conduite”) le modèle d'une „république bien ordonée”. De même que le „mesnage ne souffre qu'un chef”, de même dans l'État le pouvoir est exercé par „un maître, un seigneur”. Bodin indique d'ailleurs lui-même, tout à fait consciemment, vers quel but tend cette analogie: „or nous laisserons aux philosophes et théologiens le discours moral, et prendrons ce qui est la politique, pour le regard de la puissance du mari sur la femme, qui est la source et origine de toute société humaine”<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> J. Bodin, *Les six livres*, o. c., p. 255.

<sup>8</sup> Comme ci-dessus, p. 192.

<sup>9</sup> Comme ci-dessus, p. 34.

Il procède d'une manière identique en examinant le problème de l'esclavage dans le cinquième chapitre du I<sup>er</sup> livre. Pas un mot sur l'aspect social de cette question; par contre: de multiples réflexions concernant le pouvoir du seigneur sur l'esclave, l'obéissance, etc. L'analyse des problèmes sociaux faite dans le chapitre suivant se réduit aux considérations sur la notion de „citoyen” par rapport aux notions apparentées: „bourgeois” et „étranger”. Et ces dernières ne l'intéressent que du point de vue législatif (droit d'aubaine, droit de marque, etc.). Quant à sa façon d'envisager les problèmes sociaux du point de vue politique, d'autres exemples le prouvent. Ainsi en ce qui concerne le problème classique des changements de formes du gouvernement) Bodin analyse presque exclusivement leurs causes politiques. Par contre dans le premier chapitre du quatrième livre, il traite d'une façon marginale et ne développe pas du tout la pensée sur l'établissement de la République „par la violence des plus forts”. Il se contente de généralités en traitant l'une des causes des changements de régime qu'est la „povreté trop grande de la plus-part des subjects et richesses excessives de peu de gens”. De même il ne s'étend pas sur la constatation que nous trouvons dans le chapitre six du livre I<sup>er</sup>: „la raison et le simple bon sens nous amène à la conclusion que l'oppression et la violence furent les sources qui donnèrent naissance à la république”. Également il passe sous silence la question que l'État populaire est „une forme de République où la plupart du peuple ensemble commande en souveraineté”, etc. Il ne s'arrête pas non plus sur sa propre constatation qu'à Venise, Rome et Gênes les régimes populaires se sont transformés en „seigneuries aristocratiques” et en raison de cela „les plus povres bourgeois ayant bien à faire à vivre, quittoyant les charges publiques sans profit”. C'est ainsi que toute tentative d'une analyse sociale des phénomènes examinés était étouffée dans l'œuf.

Bodin mit par contre fortement l'accent sur la nécessité d'expliquer la genèse des phénomènes politiques, condition indispensable pour bien les comprendre, en écrivant, par exemple, qu'il faut observer d'où proviennent les changements de régime; c'est pourquoi il a rassemblé dans son œuvre un très riche matériel d'observations et du comparaison. C'est surtout une documentation „livresque”, par conséquent des exemples provenant de l'antiquité, principalement de l'empire romain (ce qui est compréhensible vu les tendances centralistes de l'auteur), puisés chez les auteurs anciens et nouveaux; parmi ces derniers il cite fréquemment Morus et Guichardin. Presque à chaque occasion Bodin passe en revue les opinions des „jurisconsultes” et des „docteurs” anciens et contemporains, critiquant souvent leurs opinions (par exemple le chapitre „Des Magistrats”).

Il ne se limite toutefois pas aux seules exemples tirés des livres. Souvent il relate ce qui c'est passé „devant nos yeux” (comme il l'a écrit au chapitre quatre du livre V) et il a fourni des exemples „assez notables

de notre mémoire", en citant des comptes-rendus des ambassadeurs, en se référant à la pratique du Parlement de Paris, etc.

De même que beaucoup d'autres écrivains politiques de cette époque, Bodin réagit également vivement aux problèmes économiques. Il essaya surtout d'expliquer la montée des prix en France en se basant sur des observations du mouvement des prix sur le marché ainsi que sur des études d'archives faites spécialement pour cela<sup>10</sup>.

Malgré un vif intérêt porté à ce genre de faits, il dirigeait tout de même son effort principal dans une autre voie. Toute sa vie il tenta de trouver un droit universel, c'est-à-dire un droit qui pourrait être en vigueur dans tous les États. D'où ses comparaisons persévérandes des institutions juridiques de nombreux pays européens et non-européens. C'est justement ici que sa „curiosité comparative”<sup>11</sup> trouva son essor, d'autant plus remarquable qu'il se basait sur les principes méthodologiques de son grand concitoyen, Pierre de la Ramée (Ramus)<sup>12</sup>. Pour les recherches comparatives de ses successeurs, Montesquieu en tête, ce fait avait une grande importance.

Concentrant ses efforts sur le problème du pouvoir, Bodin chercha partout les arguments qui pouvaient confirmer ses thèses politiques. Ainsi, comme „le meilleur du droit universel se cache bien dans l'histoire” (il s'exprimait ainsi dans sa *Méthode*), il faut donc étudier l'histoire universelle en vue de trouver le droit-modèle qu'on pourrait appliquer à la pratique quotidienne de la vie publique. De même: comme les luttes religieuses affaiblissent l'unité de l'État, il faut prêcher l'idée de la tolérance, ce que d'ailleurs constatait aussi la Boétie (un des chapitres de son *Mémoire* touchant l'édit de Janvier écrit en 1562 porte le titre: „Les divisions religieuses entraînent des divisions politiques”).

Ainsi, entre la nature qui nous détermine et les institutions humaines qui nous offrent la possibilité d'agir librement, se trouve la sphère de l'activité humaine<sup>13</sup>; il la présentait comme toujours accessible à notre ingérence, mais liée exclusivement à la structure politique de l'État.

Par conséquent, les *Six livres de la République* sont, en réalité, les six livres du pouvoir. Comme la plupart des écrivains de son temps, Bodin examinait les problèmes sociaux du point de vue d'un „politologue”,

<sup>10</sup> J. Plattard, *La vie chère au XVIe siècle*. „Revue du seizième siècle”, vol. VI, Paris 1919, p. 78 et suiv. et *La Response de Jean Bodin à M. de Malestroit*, édition de 1932 (Paris, Colin), introduction de H. Hauser.

<sup>11</sup> J. Moreau-Reibel, *Jean Bodin et le droit public comparé*, Paris 1933, p. 46. De même Postel cherchait non seulement une religion naturelle commune à tous les hommes, mais aussi un droit naturel universel — cf. *La Concorde du monde* (de 1542) et *Les Raisons de la monarchie*.

<sup>12</sup> H. Denzer, *Bodin* (in:) *Klassiker des politischen Denkens*. Herausgegeben von H. Maier, H. Rauch und H. Denzer, Munich 1968, t. I, p. 333 et 409 - 412 (bibliographie).

<sup>13</sup> H. Denzer, comme plus haut, p. 345.

obsédé par les exigences croissantes de l'État qui, de plus en plus, ressemblait au célèbre Leviathan hobbesien dévorant ses serviteurs. La voie inverse, choisie par Fricius, conduisant des problèmes sociaux aux problèmes politiques, était alors rarement suivie. Mais ces „sociologues” méritent tout particulièrement notre attention, au titre de précurseurs lointains de la pensée sociale contemporaine.

